



**Convention relative aux
droits de l'enfant**

Distr.
GENERALE

CRC/C/SR.104
7 janvier 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE DES DROITS DE L'ENFANT

Quatrième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 104ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 8 octobre 1993, à 15 heures

Présidente : Mme BADRAN

SOMMAIRE

Adoption du rapport du Comité sur sa quatrième session

Clôture de la session

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances publiques de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la clôture de la session.

GE.93-18805 (EXT)

La séance est ouverte à 15 h 45.

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR SA QUATRIEME SESSION

1. Mme SANTOS PAIS (Rapporteur) présente le projet de rapport et en rappelle brièvement les six principales sections : conclusions et recommandations adoptées par le Comité, questions d'organisation et questions connexes, rapports présentés par les Etats parties en application de l'article 44 de la Convention, aperçu des autres activités du Comité, projet d'ordre du jour provisoire de la cinquième session et adoption du rapport; le message du Comité à l'occasion de la Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté, le 17 octobre, est reproduit en annexe.

2. M. KOLOSOV suggère d'insérer, au paragraphe 88, les mots "et a fait une déclaration" après le mot "document".

3. Il en est ainsi décidé.

4. Le rapport du Comité, tel qu'il a été modifié, est adopté.

CLOTURE DE LA SESSION

5. Après les compliments d'usage, la PRESIDENTE prononce la clôture de la session.

La séance est levée à 16 heures 10.